



Rimouski, le 19 février 2003

Monsieur Bernard Landry
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec)
G1A 1B4

Objet : Exploration gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) tient à appuyer la lettre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) datée du 19 décembre 2002 qui vous demande de procéder à un moratoire et à une évaluation environnementale publique indépendante relativement au projet de prospection pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent marin.

Le CRE BSL est un organisme sans but lucratif de concertation en environnement et développement durable. Son territoire jouxte le Saint-Laurent marin, de La Pocatière à Matane. Le Saint-Laurent fait partie des priorités de notre organisme de longue date, ce qui nous a amenés à mettre sur pied la ZIP du Sud-de-l'Estuaire en 2000 et à nous impliquer dans de nombreux dossiers touchant notre environnement marin.

Aussi, nous avons été fort surpris du lancement par Hydro-Québec, le 27 novembre dernier, d'un projet d'exploration de 330 millions de dollars devant s'étendre jusqu'en 2010 et sur de grandes superficies du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent, sans aucune consultation des acteurs concernés dans les secteurs des pêches, du tourisme, de l'environnement, des autochtones ou de la recherche marine. Nous avons été tout aussi surpris de voir que la prospection pouvait débiter sans requérir d'autorisation du ministère de l'Environnement. L'environnement fragile que constituent le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, la présence d'industries porteuses d'emplois et tributaires d'un environnement sain telles que les pêches et l'observation des mammifères marins, de même que la présence de quinze espèces de mammifères marins dont six espèces en péril devraient suffire à justifier un temps d'arrêt, de consultations et d'évaluations.

D'autre part nous constatons que l'approche empruntée actuellement va à l'encontre des principes de bonne gouvernance du Saint-Laurent tels que soutenus par la récente politique de l'eau du gouvernement du Québec : «...il apparaît essentiel d'appliquer à l'ensemble du Saint-Laurent le principe d'une gouvernance éclairée, prévoyante, concertée et intégrée».

Nous partageons donc entièrement les inquiétudes du RNCREQ et nous souhaitons la suspension des activités en cours et une évaluation environnementale publique et indépendante mixte (impliquant les deux paliers de gouvernement) sur tout le projet de développement pétrolier et gazier dans le Saint-Laurent.

Vous remerciant d'avance de la considération que vous apporterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente,

Josée Martineau

c.c. Madame Rita Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Énergie, Ministère des Ressources naturelles Québec